

Image not found or type unknown



Sanction disciplinaire délai

Par **LAHURE**, le **03/12/2009** à **15:17**

Bonjour,rrrnMon mari fait l'objet d'une mesure disciplinaire. Le 21 septembre il a été convoqué par son responsable départemental pour discuter de faits lui étant reprochés. Le 15 octobre il est convoqué devant la commission disciplinaire du 23 novembre 2009. A ce jour nous ne connaissons toujours pas la sanction qu'il pourrait se voir infliger.rnDe combien de temps disposent ses employeurs ?